

E Cambr an Deputeet

Ton : *Sellit piz*, pe eun all.

Leoniz, Tregeriz, Kerneviz
Silaouit mad, silaouit piz
Ac e clevoc'h guelloc'h a ze
Darvoud Cosmao an depute.

Eb mar ebet ac eb farsal,
E feiz paket en d'euz he stal ;
An taol a zo bet c'hoarvezet
E creiz Cambr an deputeet.

Ann Autrou Paul de Cassagnac
A oa o paouez parlant, crac,
Eneb ar gouarnamant foll
A gas ar Frans, siouaz ! da goll.

Eun depute re hir he veg
En he gomzou 'gavaz abeg ;
Mez ar respont caer a reaz
Paul de Cassagnac, her pladaz.

Er c'hostez deo, laouen bras
An oll ho daouarn a straclas,
Autrou Moreau, va c'hamarad,
Paket ho poa ur goal fustad.

Mez peoc'h ! Cosmao-Dumenez
En eun taol a savaz he vouez ;
Den ne voar petra 'lavaraz
Cassagnac ebken her c'hlevaz.

Fidazomen, Cosmao ker,
Ho flipad a gousto deoc'h ker ;
Cassagnac, o trei diouta
A zistagaz ar geriou-ma :

- « — Petra c'hoari gant ar pikouz
 » A ra du-hont kement a drouz ?
 » Deuit ama, va c'homper^e keaz
 » Deut da respont d'in en oc'h eaz.
 » Eleac'h dont gant flipadennou
 » Da zislavaret va c'homzou
 » Savit ama var an huell
 » Ho mouez a vo clevet a bell.
 » Me a velo ha c'hui 'zo maout,
 » Rag ue ouzon ket oc'h anaout ;
 » N'em-eus guelec'h deoc'h tress na liou
 » Nemet ouz taol sal ar banneou.—»

Setu er Gambr, en eun taol crenn,
 Ac o tiroll eur c'hoar zadenn,
 Ac ar C'hosmao-Dumenez
 Ne voar pelec'h trei gant ar vez.

Cuzat a ra en he vuro
 He benn plegot ac he varo,
 Santet mad en d'eus an tol-pao
 Va bennoz d'eoc'h, Autrou Cosmao.

Mez divouallit ous an hini
 En d'eus roet d'eoc'h var ho fri,
 Rac speret en d'eus ha calon
 Muioch evidoc'h, va mignon.

Divouallit, me ho ped, ivez
 Autrou Cosmao-Dumenez,
 Da staga re gant ar veren,
 Treitour eo an hini melen.

A hent all hoc'h electourienn
 Petra sonjfant divar ho penn,
 Ma saffe brud e bro Kemper
 E carit re lipad ar gwer ?

NOTRE DÉPUTÉ A LA CHAMBRE

Sait-on ce que fait à la Chambre M. Cosmao-Duménez, docteur-médecin de Pont-l'Abbé et député de la 2^me Circonscription de Quimper ?

Il vient de lui arriver une aventure qui est déjà connue d'un grand nombre de ses électeurs et qui a soulevé dans toute la circonscription un formidable éclat de rire.

Le 28 novembre dernier on discutait à la Chambre le traité passé avec le gouvernement et un vilain roi nègre Behanzin, roi du Dahomey.

M. Paul de Cassagnac le vaillant député conservateur était à la tribune et critiquait avec raison les ministres qui avaient si mal dirigé cette affaire du Dahomey.

Au moment où la discussion était des plus animées, M. Cosmao, gesticulant de ses deux bras, adressa quelques paroles grossières à M. de Cassagnac.

Ce dernier se retourna tranquillement du côté de Cosmao et lui lança bien en face cette sanglante riposte :

« Je suis violemment interrompu par un » collègue qui ferait bien mieux de venir me » répondre ici, car je ne le connais pas, ne » l'ayant jamais vu à la tribune et ne l'ayant » jamais rencontré qu'à la buvette. »

A ces mots, sur tous les bancs de la Chambre, à gauche comme à droite ce fut un formidable éclat de rire et on applaudit la réponse de Cassagnac.

Quant au pauvre Cosmao-Duménez il baissa la tête et ne souffla plus mot.

Il l'avait d'autant mieux mérité cette verte correction qu'il eut dû être le dernier à injurier l'Empire et M. de Cassagnac.

En effet, le père de M. Cosmao, ancien maire de Pont-l'Abbé, fut décoré par l'Empereur Napoléon III, auquel il écrivait qu'il avait défendu l'Empire *au péril de sa vie*.

Et M. Cosmao-Duménez, lui-même, a prêté serment en 1870 à l'Empereur, comme conseiller municipal.

Voilà l'homme qui est opportuniste aujourd'hui.

A la Chambre il ne monte jamais à la tribune, il ne s'occupe d'aucune question sérieuse: il passe son temps à la buvette, comme le lui a dit Cassagnac.

Ce n'est pas pour cela que ses électeurs l'ont envoyé à la Chambre.

Aussi il est certain qu'aux prochaines élections ils le renverront... à la buvette.

Les paroles prononcées par M. de Cassagnac à la séance du 28 novembre 1891 ont été imprimées le lendemain dans l'*Autorité* (1^{re} page, 4^e colonne, n^o portant la date du lundi, 30 novembre): elles sont extraites d'un compte rendu sténographique.

L'*Autorité* a un tirage considérable et est lue partout. M. Cosmao-Duménez n'ignore pas que cette riposte a été imprimée. Il n'a cependant adressé aucun démenti ni à l'*Autorité* ni à M. de Cassagnac.

Il reconnaît ainsi que la correction était juste et méritée.